

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	48	<u>Etaient présents</u> : M. LEBLANC, D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, R. LAMBARD, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, MJ LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents :	46	
Nombre de membres votants :	48	
Date de convocation :	04/06/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absent représenté</u> : L. MIGNOT donne procuration à I. DELADUNE. M. GIOVANNONE donne procuration à J. LEMAÎTRE.
Numéro de délibération :	1721 - 2026-06-10	<u>Absent excusé</u> : /.

Tourisme : Modification des statuts de la régie Office de Tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Office de Tourisme fonctionne sous le statut de régie dotée de la seule autonomie financière sous forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) administrée par un Conseil d'exploitation qui réunit des membres conseillers communautaires élus et des socio professionnels.

Afin d'adapter la représentation aux évolutions du nombre et de la structuration des membres du réseau de partenaires de l'Office de tourisme, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de statuer une modification des statuts de l'Office de tourisme de la Baie du Cotentin amenant une augmentation des représentants socio-professionnels du collège Hébergement au sein Conseil d'Exploitation de la régie Office de Tourisme comme suit :

Ce collège serait ainsi composé de 5 membres (contre 3 actuellement) et évoluerait ainsi :

- L'ajout d'un représentant de la restauration (cette catégorie de partenaires étant précédemment comprise dans Hôtellerie),
- Un représentant Chambres d'hôtes et un représentant Meublés de tourisme (ces deux catégories étant précédemment représentées par une seule personne).

Le nombre de membres du conseil d'exploitation passerait donc à 23 membres (au lieu de 21 actuellement). L'élection de ces membres socioprofessionnels sera organisée avant la fin de l'été 2026.

Composition actuelle du conseil d'exploitation :

Collèges	
Élus (commission tourisme)	12
Représentants des sites/musées, activités touristiques, commerces dont :	5
- 1 élu désigné par le PNR	1
- représentant de musées	2
- représentant des activités touristiques	2
Représentants de l'hébergement dont :	3
- Hôtellerie/restauration	1
- Hôtellerie de Plein Air	1
- Meublés et chambres d'hôtes	1
Représentants d'associations culturelles, historiques, valorisation du Patrimoine	1

Proposition d'une nouvelle composition du conseil d'exploitation :

Collèges	Après la modification
Élus (commission tourisme)	12
Représentants des sites/musées, activités touristiques, commerces dont :	5
- 1 élu désigné par le PNR	1
- représentant de musées	2
- représentant des activités touristiques	2
Représentants de l'hébergement et restauration dont :	5
- Hôtellerie	1
- Hôtellerie de Plein Air	1
- Meublés	1
- Chambres d'hôtes	1
- Restauration	1
Représentants d'associations culturelles, historiques, valorisation du Patrimoine	1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- adoptent la nouvelle composition des collèges du conseil d'exploitation,
- modifient en conséquence l'article 6 des statuts de l'Office de tourisme de la Baie du Cotentin.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 10 juin 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Ludovic SPIERS